

Assemblée communale du 12 décembre 2018

En présence de 20 personnes, M. Luc Déglise, Syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire, en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Se sont excusés : Jean-Marie, Emilie et Johann Déglise ; Laurent, Christophe et Jacqueline Kilchoer ; Marine Gaillard ; Fabrice Gendre ; Mahaut Aeschlimann ; Céline Portner.

L'assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle n°48 du 30 novembre 2018 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit admise par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2018
- 2. Rapport d'activités du Conseil communal
- 3. Approbation des statuts de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine
- 4. Budgets 2019 : présentation et approbation
- 5. Divers

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

Sont nommés scrutateurs : MM. Henri Gendre et Marc Gendre

Le Syndic communique les mutations du contrôle des habitants, enregistrées depuis la dernière assemblée communale.

Au 12 décembre 2018, la population de la commune se compose de 84 habitants dont 52 électeurs et électrices et 23 personnes de nationalité étrangère. 10 enfants et jeunes ont moins de 18 ans.

Départs depuis la dernière assemblée :

- M. Ivo Léo, départ le 31 août 2018 pour Matran
- M. Daniele lanniello, départ le 30 septembre 2018 pour Constantine
- M. Alessio Murgia, départ le 30 novembre 2018 pour Marly

Arrivées depuis la dernière assemblée :

| • N | me Amélie | Falcone, | arrivée le | 1er ju | uin 2018 | au che | emin de | Villarsel 23 | 3 |
|-----|-----------|----------|------------|--------|----------|--------|---------|--------------|---|
|-----|-----------|----------|------------|--------|----------|--------|---------|--------------|---|

<u>Décès</u>:

Aucun

Naissance:

Aucune

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2018

Comme mentionné dans la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2018 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2018 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activités du Conseil communal

Le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal.

Depuis la dernière assemblée communale, le Conseil communal s'est réuni à 22 reprises **durant l'année 2018** et a traité principalement les sujets suivants :

a) Révision du PAL

Les documents « Nature et paysage » et le plan communal des énergies ont été complétés et validés par les deux services de l'Etat concernés.

Bien que disposant d'offres pour établir ces deux documents, le Conseil communal a décidé de les élaborer lui-même, à moindre frais par rapport aux offres reçues.

La prochaine étape est la transmission de ces documents à l'urbaniste pour correction et intégration dans le dossier du PAL.

La séance du Conseil communal avec la commission d'aménagement pour l'examen du PAL est agendée à fin janvier 2019.

b) Service des curatelles

L'étude du service est terminée. Les résultats finaux seront présentés aux communes en début d'année prochaine.

De plus, l'Entente intercommunale pour le Service des curatelles sera remplacée par l'Association intercommunale pour le Service des curatelles.

Des explications détaillées seront données au point 3 de la présente assemblée.

c) Intempéries du 3 juin 2018

Ce sujet a occupé le Conseil communal durant tout l'été et l'automne.

Pour rappel, un violent orage a éclaté en fin de journée le 3 juin 2018 et a provoqué des dégâts considérables aux routes communales, ainsi qu'au talus au bord de la route principale. De plus, il est de plus en plus fréquent que le parchet communal soit inondé en cas de fortes précipitations.

Par conséquent, nous avons dû procéder à la remise en état urgente de la Route de la Rotzetta pour un coût total d'environ Fr. 35'000.00.

Pour preuve, des photos sont présentées à l'Assemblée à l'aide du beamer.

Nous avons également prévu de réparer la canalisation communale d'eaux claires du parchet et de procéder à la remise en état du talus en 2019.

Ces deux points seront présentés dans le cadre du budget.

d) Contrats de servitude

Les actes authentiques ont été rédigés et seront soumis tout prochainement aux propriétaires pour signature.

Pour rappel, il s'agit d'enregistrer auprès du Registre foncier toutes les conduites communales d'eaux usées / eaux claires / adduction d'eau et les mettre en servitude sur les parcelles privées.

e) Schéma directeur régional

Le schéma directeur régional a été établi et approuvé par les communes du district.

Il a pour but de tracer des lignes directrices et d'apporter de la cohérence sur l'ensemble du district.

Surtout, il servira de base pour l'élaboration du plan directeur régional qui sera établi en 2019 par le comité de pilotage de la Conférence régionale ainsi que par le comité technique de cette même organisation.

f) Association du CO

L'étude de site pour l'implantation d'un nouveau CO est à bout touchant. Seuls trois sites restent en course ; il s'agit de Belfaux, Givisiez et Courtepin. A noter que dans cette étude a été intégrée la possibilité de construire une piscine.

Henri Gendre demande si les CO actuels sont complets.

Luc Déglise confirme que les CO sont effectivement à peu près complets.

Il poursuit en précisant que la taille et la capacité du CO doivent encore être définies. Faut-il construire une école pour 600 ou 900 élèves ?

La décision quant au site ainsi qu'à la grandeur devrait tomber au mois de mars 2019.

g) Loi scolaire

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral, l'avant-projet de modification de la Loi scolaire a été mis en consultation cet automne. L'un des enjeux majeurs est l'apport financier des communes avec la prise en charge de frais scolaires.

Le Conseil communal soutient le principe de la reprise par l'Etat des frais de fournitures scolaires et la prise en charge des activités scolaires par les communes (camps, etc.).

h) Liaison Marly-Matran

La nouvelle route Marly-Matran est au programme des travaux planifiés par l'Etat.

L'avant-projet évolue bien. A ce stade, il est prévu de réaliser un pont de 240 mètres sur la Sarine, ce qui rendra le projet un peu plus onéreux.

En principe, la votation du crédit aura lieu en 2021. La réalisation de la route est planifiée entre 2022 et 2026.

i) Règlement sur le droit de cité

Le règlement sur le droit de cité communal est en cours de révision suite à la modification des bases légales cantonales. Il sera soumis prochainement à l'approbation de l'Assemblée communale.

j) Cercle scolaire

Le nouveau médecin scolaire, le Docteur Wildhaber est entré en fonction et remplace la Doctoresse Vilimonovic.

Le Docteur Riedo poursuit quant à lui son activité.

Par ailleurs, l'étude d'un 3^{ème} centre scolaire a été admise par le Conseil général de Marly ; un concours d'architecture sera lancé prochainement.

k) Cercle d'inhumation

Deux investissements seront réalisés au cimetière en 2019 :

a) Assainissement du mur du cimetière

Le mur du cimetière du côté de l'école se dégrade et nécessite des travaux urgents. Ce mur est protégé ; son aspect et sa nature devront être préservés. Le devis estimatif concernant ces travaux se monte à Fr. 80'000.00. Une subvention de 5 à 10% pourrait être versée par le Service des biens culturels.

Les frais seront répartis entre les trois communes partenaires.

Aussi, la participation financière des communes est prévue de la manière suivante : Marly 97% / Pierrafortscha : 2% / Villarsel-sur-Marly : 1%

b) Réalisation de tombes pour urnes funéraires

Afin de répondre à la demande des familles, le cercle d'inhumation propose l'aménagement d'un emplacement au sud de l'église destiné à accueillir 330 tombes funéraires.

La réalisation de ce concept permet ainsi de satisfaire aux besoins de places pour les dix prochaines années.

La taxe pour l'aménagement d'une tombe cinéraire est fixée à Fr. 680.00.

Le coût total relatif à cet aménagement est estimé à Fr. 220'000.00.

Henri Gendre est surpris d'entendre qu'un émolument est perçu alors qu'en étant contribuable, il pensait que cette prestation était gratuite.

Dominique Gendre répond que les émoluments sont fixés dans le Règlement communal. Ainsi, les montants peuvent varier d'une commune à l'autre. Les émoluments diffèrent également pour une tombe, le columbarium ou le Jardin du souvenir.

l) <u>Divers</u>

En plus des points susmentionnés, le Conseil communal a, comme de coutume, traité les affaires courantes, participé à de nombreuses assemblées de délégués des associations intercommunales et régionales et aux diverses commissions. De plus, les membres du Conseil communal sont actifs dans plusieurs comités et associations intercommunales.

Le Syndic termine son rapport en remerciant ses collègues du Conseil communal, la secrétaire et la caissière pour tout le travail accompli et le temps consacré au service de notre commune et de notre région ; ses remerciements vont également à toutes les personnes qui s'investissent pour la commune par le biais de commissions ou toute autre forme de travail.

3. <u>Approbation des statuts de l'Association pour le Service</u> officiel des curatelles de la Haute-Sarine

Luc Déglise, Syndic, explique qu'avec ces nouveaux statuts, l'entente pour le Service des curatelles sera remplacée par l'Association intercommunale pour le Service des curatelles de la Haute-Sarine.

La commune de Villarsel-sur-Marly a intégré cette entente au début des années 2000. A l'heure actuelle, le Service des curatelles regroupe 8 communes de la Haute-Sarine, à savoir Arconciel, Ependes, Ferpicloz, Le Mouret, Marly, Pierrafortscha, Treyvaux et Villarsel-sur-Marly. La commune de Senèdes n'a pas souhaité en faire partie.

L'entente est régie par une convention dont les statuts en vigueur datent de 1996. Ceux-ci devaient être mis à jour.

Le Service des curatelles est de plus en plus lourd à gérer.

C'est pourquoi l'organisation de l'Association doit être modifiée afin de permettre une meilleure gestion des dossiers.

S'ils sont approuvés par toutes les communes, les nouveaux statuts entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Concernant les répercussions financières, un montant total de Fr. 574'817.00 budgétisé pour l'année 2019 sera réparti entre les communes membres.

La nouvelle clé de répartition sera la suivante : 50% selon la population légale, 25% selon l'IPF et 25% selon le nombre de cas.

La participation financière prévue pour l'année 2019 de notre commune s'élevait à Fr. 3'187.00 selon l'ancienne clé de répartition basée uniquement sur la population. Toutefois, notre participation augmentera à Fr. 4'021.00 en tenant compte du nombre de dossiers.

La commune de Marly a d'ailleurs accepté cette clé de répartition, consciente qu'il fallait tenir compte de ce critère. En effet, trois quart des dossiers gérés par le Service des curatelles appartiennent à des habitants de la commune de Marly.

Les statuts étaient en consultation sur le site internet et ne sont pas lus dans leur intégralité.

Seuls certains éléments importants concernant l'organisation de la nouvelle Association sont à relever. Aussi, Luc Déglise cite les articles 8 et 16 :

Art. 8 Représentation des communes

¹ Chaque commune membre a droit à une voix par tranche de 1000 habitant-e-s, la dernière fraction supérieure à 1000 habitant-e-s donnant droit à une voix supplémentaire. Toutefois, chaque commune a droit à au moins une voix.

- ² Chaque commune désigne en outre le nombre de délégué-e-s qui représente ses voix.
- ³ Une commune ne peut disposer de plus de la moitié des voix.
- ⁴ En principe, chaque délégué-e dispose d'une voix. Il-elle peut cependant disposer de plus d'une voix.
- ⁵ Les membres de l'assemblée des délégué-e-s ne peuvent pas être membres du comité, hormis le président ou la présidente.

Art. 16 Composition

- ¹ Le Comité est composé de cinq membres, élus par l'Assemblée. Il se constitue luimême hormis le président ou la présidente qui est élu-e par l'Assemblée. Il nomme son ou sa secrétaire.
- ² Les membres du Comité doivent faire partie d'un exécutif d'une commune membre.
- ³ La répartition des membres au sein du comité est la suivante :
- a) un membre pour la commune de Marly;
- b) un membre pour la commune de Le Mouret;
- c) un membre pour la commune de Treyvaux ;
- d) un membre pour les communes d'Ependes et d'Arconciel;
- e) un membre pour les communes de Ferpicloz, de Pierrafortscha et de Villarsel-sur-Marly.
- ⁴ Une commune membre ne peut avoir plus d'un membre au Comité.
- ⁵ Les membres du Comité sont élus par l'Assemblée pour la législature ou le reste de celle-ci.
- ⁶ Le chef ou la cheffe du Service des curatelles peut assister aux séances. Il dispose d'une voix consultative.
- ⁷Le Comité peut s'assurer la collaboration de tierces personnes avec voix consultatives.

Le Syndic ouvre la discussion.

- M. Henri Gendre demande où se trouve le lieu de l'administration du Service des curatelles. Luc Déglise informe que les locaux se situent au Mouret actuellement, soit dans le même bâtiment que l'administration communale et le Service social de la Haute-Sarine. La commune du Mouret loue ses locaux à l'Association du Service des curatelles.
- M. Henri Gendre demande quelles sont les raisons pour lesquelles la commune de Senèdes ne veut pas adhérer à cette Association. Le Syndic lui répond qu'une personne a été engagée en tant que curatrice pour la commune de Senèdes.
- M. Henri Gendre souhaite connaître est le taux d'occupation du Service. Luc Déglise répond que les 3 curateurs totalisent 260% et le personnel administratif 260% également.

Selon M. Henri Gendre, les personnes sous curatelle devraient en principe payer des frais pour la gestion de leurs affaires. Le budget en tient-il compte ? Le Syndic répond par l'affirmative, le budget prévoit environ Fr. 190'000.00 de produits.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent les statuts de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine, s'expriment par main levée ».

OUI: 20 NON: 0 ABSTENTION: 0

Les statuts de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée communale.

3. Budgets 2019

Le Syndic présente les budgets 2019 de la commune et apporte les précisions suivantes :

FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement prévoit un déficit de Fr. 6'090.35.

Notre commune est amenée à payer davantage dans le pot commun.

En effet, la statistique 2017 se base sur 79 habitants alors qu'en 2018 elle tient compte d'un nombre de 85 habitants.

a) Administration générale

Le seul élément à signaler est l'augmentation importante du poste « Frais administratifs ».

Cette augmentation est principalement due à l'achat d'un logiciel informatique.

En effet, le SITEL cessera prochainement de proposer un hébergement informatique aux communes. Cette prestation était jusqu'alors gratuite. Dès lors, une offre a été demandée à un fournisseur informatique pour un logiciel de gestion du contrôle des habitants. La licence annuelle coûte Fr. 1'710.00. Quant au service unique de mise en service, il se chiffre à Fr. 930.00.

b) Ordre public

Le budget pour la participation au Service des curatelles se monte à Fr. 4'021.00. Il présente donc une forte augmentation en raison des nouveaux statuts de l'Association qui prend en compte le nombre de cas dans par commune. Trois personnes sous curatelles sont domiciliées dans notre commune.

Benjamin Gaillard demande ce qu'est le poste « Dispositif sanitaire en cas d'événement majeur ». Luc Déglise répond que suite à une ordonnance, le canton a estimé un montant budgétaire de Fr. 400'000, soit environ Fr. 1.- par habitant. En cas d'intempéries, une région fortement touchée pourrait en bénéficier.

c) Police du feu

Notre participation au corps de sapeurs-pompiers pour la défense incendie se monte à environ Fr. 4'200.00 par année. Elle comprend la pénalité pour les 4 pompiers que notre commune ne peut pas mettre à disposition du CSP.

Les taxes non-pompier nous rapportent Fr. 3'500.00 par année.

d) Enseignement et formation

Notre participation au Cercle scolaire primaire passe de Fr. 24'469.05 (comptes 2017) à Fr. 31'000.00.

Pour rappel, un arrêt du Tribunal fédéral stipule que les frais découlant des activités culturelles et sportives proposées aux élèves par les écoles, à l'exception des frais de repas, ne peuvent plus être facturés aux parents. Cet arrêt a une incidence sur les finances communales.

De plus, le nouveau centre scolaire de Marly a été inauguré l'année passée.

Notre participation à l'association pour le CO passe de Fr. 29'620.00 (comptes 2017) à Fr. 31'370.00.

Cette augmentation est la conséquence de l'arrêt du Tribunal fédéral, comme cela est le cas pour les frais de scolarité primaire.

Par ailleurs, les élèves en intégration comptaient auparavant comme 2 élèves alors qu'à présent le coefficient est monté à 3 élèves. Cela influence le nombre d'ouvertures de classes et a donc un impact direct sur les finances des communes.

e) Culte, culture et loisirs

Un montant de Fr. 2'000.00 est budgétisé pour le conservatoire.

f) Santé

Ce chapitre n'amène pas de remarque particulière.

g) Affaires sociales

La situation du Service social de la Haute-Sarine est stable.

h) Routes communales et génie civil

A noter une diminution de Fr. 1'548.00 dans le sous-chapitre « Trafic régional » en comparaison au budget 2018.

i) Eaux

Le Syndic relève qu'un montant mis dans le sous-chapitre « Entretien et rénovation des installations » a été budgétisé, étant donné que nous ne sommes pas en droit de dégager un bénéfice.

De ce fait, nous n'avons en effet rien prévu concernant l'entretien et la rénovation des installations.

j) Ordures ménagères

Les comptes se balancent grâce à l'augmentation des taxes.

k) <u>Cimetière</u>

Les frais de fonctionnement sont estimés à Fr. 300.00 pour l'année 2019.

I) Aménagement du territoire

Plan directeur régional : ce montant représente notre participation à l'élaboration de ce plan, dont le coût total sera réparti entre les communes, proportionnellement au nombre d'habitants.

m) Impôts

Nous avons eu la bonne surprise d'apprendre par la caissière que le produit des impôts était en augmentation. Après analyse de la situation ; les chiffres suivants sont proposés :

Impôts sur le revenu : Fr. 160'000.00
Impôts sur la fortune : Fr. 20'000.00
Impôts à la source : Fr. 2'000.00
Impôts sur les prestations en capital : Fr. 0.00
Impôts sur le bénéfice : Fr. 300.00
Impôts sur les fonds propres : Fr. 100.00
Contribution immobilière : Fr. 19'000.00

Péréquation financière : notre indice de potentiel fiscal étant meilleur que l'année passée, nous toucherons un montant plus bas en 2019.

Résumé du budget de fonctionnement :

Total des charges : Fr. 289'763.35Total des produits : Fr. 283'623.00

- Déficit : Fr. 6'140.35

Le Syndic ouvre la discussion concernant les budgets de fonctionnement.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise passe à la présentation des budgets d'investissement.

INVESTISSEMENTS

a) Logiciel informatique

Fr. 3'600.00

b) Aménagement de routes et trottoirs

Réfection de la route et des chemins agricoles suite aux intempéries : Fr. 7'500.00

Luc Déglise passe la parole à Dominique Gendre pour la présentation de cet investissement.

Dominique Gendre informe que le Conseil communal s'est posé la question de la remise en état du talus.

En le remettant simplement en état tel quel, le montant à prévoir était de Fr. 900.00

Etant donné qu'un glissement de terrain à cet endroit a déjà eu lieu il y a quelques années, le Conseil communal a suggéré une réfection complète de ce talus.

Une offre a été demandée à deux entreprises.

L'offre de l'entreprise Clément travaux forestiers, de Fr. 6'000.00, moins chère, a été adjugée. Les travaux sont prévus au mois de mars 2019.

c) Ouvrage de génie civil

Réfection de la route de la Crausa : Fr. 28'500.00. A ce jour, nous n'avons reçu aucune nouvelle concernant cette route.

d) PIEP

Le PIEP n'a pas encore été réalisé. Le Conseil communal a donc remis le montant de Fr. 6'500.00 au budget 2019. Cette tâche n'est pas urgente car nous avons suffisamment d'eau et notre réseau est à jour.

e) Construction de canalisations

Fr. 38'000.00

Le Syndic passe une nouvelle fois la parole à Dominique Gendre pour la présentation de cet investissement.

Autre conséquence de l'orage du 3 juin, la conduite communale existante n'arrivait pas à évacuer toute l'eau, ce qui a provoqué des inondations dans les prés.

Un contrôle caméra a été effectué. Il a été constaté que la conduite est bouchée et qu'elle est positionnée avec une fausse pente. Elle ne remplit donc pas sa fonction. Nous n'avons pas pu contrôler la conduite depuis l'autre côté avec la caméra à cause de tuyaux en ciment situés à l'entrée.

En prévision de futures intempéries, le Conseil communal propose la réfection complète de cette conduite.

L'offre reçue s'élève à Fr. 28'000.00 HT. Toutefois, l'engazonnement, l'inscription au Registre foncier, et le relevé de la conduite ne sont pas prévus dans l'offre.

En prévision d'éléments non-compris dans l'offre et d'imprévus, le Conseil communal a décidé d'inscrire au budget la somme de Fr. 35'000.00. Si l'Assemblée accepte, une 2ème offre sera demandée.

Dominique Gendre rajoute que l'entreprise chargée des travaux va probablement tomber sur deux raccordements privés en creusant. Le raccordement de ces anciennes conduites privées au collecteur communal sera gratuit, sauf si les propriétaires veulent ajouter une chambre enterrée. Il est possible que d'autres raccordements (conduites venant de regards d'eaux claires) soient aussi découverts.

f) Cadastre souterrain

Fr. 11'000.00. Les contrats de servitude seront signés et transmis au Registre foncier en 2019.

g) Révision du PAL

L'urbaniste n'ayant pas envoyé de demande d'acompte, le Conseil communal a remis au budget le montant de Fr. 15'000.00.

Résumé du budget d'investissement :

- Total des charges : Fr. 110'100.00

- Total des produits : Fr. 0.00

- Déficit : Fr. 110'100.00

M. Henri Gendre demande si les coûts de réfection de la Rotzetta seront compris dans les comptes 2018.

Luc Déglise répond que oui, les travaux ont effectivement déjà été réalisés en 2018 étant donné leur urgence.

Le Syndic ouvre une nouvelle fois la discussion concernant le budget d'investissement.

La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à M. Benjamin Gaillard, membre de la commission financière pour la lecture du rapport de cette dernière :

Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

En vue de l'adoption du budget 2019 et selon le mandat qui leur a été confié, les membres de la Commission financière se sont réunis le jeudi 6 décembre 2018, au domicile de Monsieur Luc Déglise, responsable du dicastère des finances de notre commune.

La commission financière a examiné les prévisions du prochain exercice.

Budget de fonctionnement

Après un contrôle, compte par compte ainsi que divers pointages, nous n'avons aucune remarque en ce qui concerne les comptes de fonctionnement hormis les points relevés par le chef des finances lors de son explication. Nous répétons et soutenons que les nouvelles organisations de l'Etat ainsi que la hausse du nombre d'habitants de notre commune élève légèrement le budget 2019.

Budget des investissements

Tout comme celui de fonctionnement, le budget des investissements nous a été bien justifié. En effet, les investissements 2018 reportés en 2019 sont en attente et le remplacement de l'évacuation d'eau entre la maison de M. et Mme Dupraz et la ferme de M. et Mme Lauper est une nécessité au vue des résultats photographiques et de la confection générale de l'ouvrage actuel. Nous demandons toutefois que plusieurs demandes d'offres soient établies.

En guise de conclusion, nous vous recommandons d'accepter ces budgets tels qu'ils vous ont été présentés.

Je profite de remercier le Conseil communal pour son travail acharné durant l'année pour que la boutique « Villarsel » fonctionne. En effet, aucun gilet jaune en vue dans nos prairies. Aussi, à Mme Stéphanie Oberson, la boursière, pour son travail comptable précis et soigné.

Enfin, au nom de la commission financière, de belles fêtes de fin d'année à tous les concitoyens et vive la commune de Villarsel.

Pour la commission financière

Bernadette Gendre Roch Dupraz Benjamin Gaillard

Fait à Villarsel-sur-Marly, le 10 décembre 2018

Le Syndic remercie la commission financière pour son rapport et son travail.

La parole n'étant pas demandée, le Syndic passe au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent les budgets de fonctionnement et d'investissements 2019 s'expriment par main levée ».

OUI: 20 NON: 0 ABSTENTION: 0

Les budgets 2019 de fonctionnement et d'investissements tels que présentés sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

6. Divers

M. Henri Gendre demande des nouvelles quant à un projet de fusion susceptible d'impliquer notre commune.

Le Syndic répond qu'actuellement, le sujet est au point mort.

Les communes d'Ependes, Arconciel et Senèdes ont un projet commun en cours d'étude en vue d'une fusion au 1^{er} janvier 2021.

La commune de Marly est intégrée dans le projet du Grand-Fribourg avec un objectif de fusion en 2021.

De l'avis du Conseil communal, il n'y a actuellement pas de projet de grande envergure en Haute-Sarine qui nous pousserait à fusionner.

Le Conseil communal s'était positionné favorablement pour une étude de fusion minimale englobant toute la Haute-Sarine et totalisant plus de 8'000 habitants.

Myriam Gaillard, Vice-syndique, tient à remercier infiniment ses collègues du Conseil communal pour tout le travail effectué et d'avoir accepté leur représentation au sein des différentes associations.

M. Henri Gendre s'associe à ces remerciements, d'autant plus que les conseillers communaux ont dû faire face à des imprévus cette année.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, Syndic, peut clore cette assemblée communale à 21h35 tout en remerciant tous les participants que l'on espère voir autant nombreux lors des prochaines assemblées.

Il leur souhaite, au nom du Conseil communal, de joyeuses fêtes de fin d'année et les invite à partager le verre de l'amitié et la collation apportée par les citoyennes.

| La secrétaire : | Le Syndic : |
|-----------------|-------------|
| La secielalie . | LE SYTUIC. |